

GARANTIE SUR LES COMPOSANTES DU DIALOG® 3G-DS

Les cadrans et les transmetteurs externes DIALOG 3G-DS (ci-après le « produit ») sont garantis pièces et main-d'œuvre contre toute défectuosité pour une période de dix (10) années à compter de leur date de livraison par Master Meter et leur coût de remplacement, au cours des dix (10) années suivant cette période, correspondra à la proportion du prix courant prévue à la liste des taux de réduction ci-dessous.

Toutes les autres composantes du Système 3G-DS sont garanties pièces et main-d'œuvre contre toute défectuosité pour une période de un (1) an à compter de leur date de livraison par Master Meter.

Si le produit ne fonctionne pas tel qu'il est garanti, Master Meter pourra, à son choix, le remplacer ou le réparer, sans frais pour le client, sous réserve des modalités de la garantie. La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'une inconduite volontaire, de la négligence, du vandalisme, d'un cas fortuit, de l'exposition à des conditions d'utilisation défavorables, d'une mauvaise installation, d'une utilisation ou d'une réparation inadéquate.

La responsabilité de Master Meter aux termes de la présente garantie se limite expressément à la réparation ou au remplacement du produit, à son choix. Le produit réparé ou le produit de remplacement sera assorti de la même garantie que le compteur d'eau original en fonction de la date d'achat de ce dernier. Le client devra payer les frais de transport pour l'acheminement de ou des produits à l'usine ou au centre de service désigné par Master Meter. Le produit remplacé devient la propriété de Master Meter.

Master Meter garantit, de plus, que tout cadran et transmetteur externe 3G installé est exempt de défaut quant à la fabrication et la conception de sa pile pour une période de dix (10) années à compter de sa date de livraison en tant que partie du produit DIALOG 3G-DS pertinent (cette période étant désignée « période de garantie pour la pile »). Master Meter réparera ou remplacera, sans frais, un produit qui ne fonctionne pas en raison d'une panne de pile au cours des dix (10) premières années et à un coût de remplacement qui correspond à la proportion du prix courant prévue à la liste des taux de réduction ci-dessous, au cours des dix (10) années suivant cette période.

Tous les produits de Master Meter qui ne sont pas nommés spécifiquement dans les paragraphes qui précèdent sont garantis pièces et main-d'œuvre contre toute défectuosité pour une période de un (1) an à compter de la livraison par Master Meter.

Si un produit ne fonctionne pas tel qu'il est garanti, Master Meter pourra, à son choix, le remplacer ou le réparer, sans frais pour le client, sous réserve des modalités de la garantie.

Année de la panne

1-10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Coût de remplacement

Remplacement complet

30%
35%
40%
45%
50%
55%
60%
65%
70%
75%

LES TAUX DE RÉDUCTION S'APPLIQUENT SUR LES PRIX COURANTS PUBLIÉS QUI SONT EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ACCEPTATION DU PRODUIT PAR MASTER METER AUX CONDITIONS PRÉVUES À LA GARANTIE. LES GARANTIES CONTENUES AUX PRÉSENTES SONT LES SEULES CONSENTIES À L'ÉGARD DES PRODUITS DÉSIGNÉS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE POUVANT EXISTER ENTRE LES PARTIES OU PRÉVUE À LA LOI. MASTER METER N'OFFRE, PLUS PARTICULIÈREMENT, AUCUNE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET AU CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UN USAGE PARTICULIER. LES PRÉSENTES GARANTIES SONT NULLES SI LA PANNE OU LE DÉFAUT DU PRODUIT DÉSIGNÉ EST CAUSÉ PAR UN USAGE À DES FINS AUTRES QUE CELLES AUXQUELLES IL ÉTAIT DESTINÉ AU MOMENT DE SA FABRICATION OU INADÉQUAT, NOTAMMENT PAR UNE UTILISATION DANS UNE CONFIGURATION AUTRE QUE CELLE RECOMMANDÉE PAR MASTER METER, OU PAR UNE MAUVAISE INSTALLATION OU UN ENTRETIEN DÉFICIENT. LA RESPONSABILITÉ DE MASTER METER NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT. MASTER METER NE PEUT ÊTRE ASSUJETTI À CE QUI SUIT ET S'EN DÉGAGE : (1) TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU DE L'INOBSERVATION D'UNE GARANTIE; (2) TOUTE OBLIGATION QUELCONQUE EN RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET LA RESPONSABILITÉ STRICTE) OU QUI DÉCOULE DE LA DOCTRINE ET CONCERNE LES PRODUITS VENDUS ET LES SERVICES OFFERTS PAR MASTER METER, OU TOUT ENGAGEMENT, ACTE OU OMISSION À CET ÉGARD; ET (3) TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, PARTICULIER, MULTIPLIÉ, EXEMPLAIRE ET PUNITIF QUELCONQUE.



Les Produits Master Meter Canada, Inc.
100, rue Lansdowne
Bureau 207
St-Bruno (Québec) J3V 0B3

FORM MM1008 20/03/2007